



SEANCE du 25 octobre 2021.

DELIBERATION 2021-36

Bi mila hogaita bat urtean urriaren 25 an, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaia tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO, Yves GENIN.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER.

Procuracion : Betti ERROTABEHERE (donne procuration à Antton DUHALDE), Pantxika MUSCARDITZ (donne procuration à Xalbat GOYTY).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 9.1

Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

M. le Maire rappelle que la Commune d'IRISSARRY s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

Présenté par M. Pierre DURANGA, Adjoint au Maire, responsable du suivi du dossier. Celui précise qu'à ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.
- Une carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la Commune.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au PCS présenté.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

PRECISE que le nom de M. William SISSOKHO dans la cellule logistique (p.11 du livret) au sein de la cellule de crise municipale sera remplacé par celui de Mme Pantxika MUSCARDITZ.

DECIDE d'adopter à l'unanimité le Plan Sauvegarde Communal présenté et annexé à la délibération.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturar errezibitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 21-10-2021 Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15 Hor zirenak / Présents : 12 Alde direnak / Votes pour : 14 Kontra direnak / Votes contre : 0 Abstentzioa / Abstentions : 0

